L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 13 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ—Mercredi, au coin Esplanade et Dauphine, 4 clefs—une grande et trois petites—contenues dans un anneau en acier. On peut les obtenir en s'adressant au bureau de l'*Abeille*. 13 fév—2t

ON DEMANDE.

ON demande un garçon de salle; doit être muni de bonnes recommandations. S'adresser 175 Prytanée. 13 fév—2t

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carendelet. 5 fév—15t

A VENDRE.

A VENDRE—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste Anne et Prieur, 38 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Wm. Kohn, 123 Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 10 fév—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 2me compte previsoire présenté par Thomas Smith, Henry Chaubeck et W. H. Cantrelle, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 fév.—10 15 19 Greffier.

Succession de Patrick McGrath et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,078—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Nora McGrath, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 fév—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Christine Trockenbrod, femme de Illumine Harney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,341.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Pethernon, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 fév—3 8 12 Greffier.

Succession de Louis Talanne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,191.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Théard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 fév—5 10 14 Greffier.

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,865.—Division D—Attendu que Newell Tilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Susan V. Strange, femme de Newell Tilton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 fév—6 11 15 Greffier.

Succession de Joseph Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,383—Division C—Attendu que Charles Noel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Noel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Pour ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 fév—3 8 12 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 32,147—Division "D"—Charles A. Finke vs. ses créanciers—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire Charles A. Finke soit et est par le présent accepte par la dite majorité de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. E. Dorlocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orleans, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, afin de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 9 février 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—13 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans No 31,873, Division C.—E. A. Tyler vs Louis E. Tyler, ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler et Son, soit, et est par le présent, accepte par la majorité de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 127 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, afin de voir dire et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Jos. Lambard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Veuve Marie Bastide vs ses créanciers—No 32 064—Ordre de Cour.—Que une réunion des créanciers de la pétitionnaire veuve Marie Bastide soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Ulrich, Esq., notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris coin Canal et Camp, en cette ville, le samedi 7me jour de mars 1891, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit, de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues. Et que Jos. Joseph Lombard, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 fév—12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 31,884—Division —. W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath et de la raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891 à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES,
Pour copie conforme. Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 32 014—Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de G. Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit et est acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Aleix, notaire, en son bureau, No 127 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, dire ou ordonner et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13fév—13 18 23

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 13 FEVRIER—CLASSE No 135
Tirage de 4 heures P. M.

75 24 17 34 78 38 4 41 48 5 19 85

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 13 février 1891.—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

GROS LOT: $300,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Honnêtes d'plus tient qui, par l'intégrité de ses affaires et le prompt paiement des lots, Etiquette d'bon qui'l est!

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donnez l'ordre en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour dépêcher à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Inattaquables d'Etat. Les autorités postales nègent même continuellement livrer aux lettres GEDENARIES adressées à Paul Conrad, mais ne lui refusent pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaques tirage en nombre voulu, par Express, sans frais nous-mêmes.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est et demeure inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONSTITUTION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, le soin devrait porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres en aient été soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs prétendent à des commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot assurée.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
Huitième Etat Annuel.

Cette Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890:

Primes reçues:	
Sur risques d'incendie	$484,476 26
Sur risques de rivières	20,208 32
Sur risques de mer	10,495 59
	$515,180 17
A ajouter:	
Primes non acquises de 1889	114,588 32
Total des primes	$629,768 49
A ajouter:	
Intérêt et profits et pertes	19,211 53
Revenu total	$648,980 02
Déduisez:	
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	$198,130 82
Sur risques de rivières	1,654 72
Sur risques maritimes	2,246 74
Total pertes payées	$198,032 28
Primes remboursées	56,833 23
et annulations	78,131 15
Commissions	20,348 84
Réassurances	9,984 40
Taxes et licences	
Dépenses, bureau local et agences, salaires,	
Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machine Babcock, loyer, impressions, etc	42,172 01
Total des déboursés	$419,663 91
Surplus	$229,316 11

Déduisez:
Excédent pour risques non expirés $133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 41,982 31
Profits nets 54,102 70
$229,316 11

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:	
En banques	$87,368 97
Au bureau	4,228 46 $91,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crescent	105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les numéros tirés	188,400 00
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, à pour cent	30,000 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cents	27,600 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	47,610 00
Une action du capital de N. O. Board of Trade	20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	150 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	825 00
Une action French Opera House Co	200 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Pire Co	50 00
Comptes courants et divers	66,195 68
Meubles, accessoires, office fixtures, etc	2,000 00
	$559,348 11

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	40,000 00
Dividendes non payés	2,032 00
Réservé pour pertes non expirées	133,231 10
Reservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31
Balance (non comprise le dividende de juillet 1890)	42,102 70
	$559,348 11

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte tirée livres de la Compagnie.
ERNEST MILCHENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle Orléans, 14 janvier 1891.
M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) J. H. MENGE
A. H. BODDIE,
THOS. J. WOODWARD,
F. G. REMY.

A une réunion du Comité de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur dépôts d'actions, le dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $20,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $60,000 au crédit du dit Fonds.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
Nile-Orléans, La, 17 janvier 1891.
18 janv—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.
SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 79,669 71
A ajouter: primes non acquises pour 1889	20,006 67
	$ 99,667 38
A déduire:	
Pertes payées moins recouvrements	$20,545 94
Réassurances	6,649 52
Primes remboursées	6,240 99
Commission et courtage	3,205 02
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24
	$ 52,506 71
Réservé pour pertes non réclamées	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,916 20
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour 1890	14,953 36
Au fonds de réserve	6,282 11
	$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,8 5 42
Propriété fonctionnant	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,8 5 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour pertes non ajustées pour 1890	19,915 20
Intérêt, dividende, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances Pompiers de la Nile-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT, sur demande.
I. N. MARKS, Président.
LUTH THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Bierhorst, A. H. Isaacson,
Peter Blaise, I. N. Marks,
E. Deery, A. H. Sieward,
H. Ellermann, Jacob Scheen,
Jno. Everett, J. H. Schlermann,
F. Kopp, Otto Thoman,
John Fitzpatrick, George Zetzmann.
C. Taylor Gauche,
25janv—4 dim

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, du "C. A. Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur donne une leçon de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts.—S'adresser 171 rue nord Derbigny.
29 nov.—3 m —Dim Mar Jeu

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Duest, coin Decatur et Dumaine. Souvenir—

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Prime d'incendie	$128,932 11	
Prime de rivière	2,660 55—	$131,592 66
Prime acquise (réservée de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		$25,478 45
Revenu		$194,523 98
A déduire— Pertes de 1889, payées en 1890	$ 5,812 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$ 72,259 82	
Pertes ajustées et non ajustées: 2,890 46		
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
	$6,890 43	
Pertes totales	$82,150 25	
Primes remises, commissions, salaires, taxes de licence, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	$9,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repousées, pendantes en cour	5,365 26—	$147,126 91
		47,397 07
Bénéfice		
A déduire— Réassurances réservées pour 1890		42,661 88
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché

Argent dans les banques	$52,192 69
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville (Crescent extended)	57,475 00
13 bons de la ville (Waterman extended)	13,520 00
4 bons certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons certificats ordinaires de la ville	8,080 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	16,640 00
685 bons à prime de $20 chacun	17,337 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	21,303 50
1 action du New Orleans Cotton Exchange	20,000 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	165 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés urbaines de la ville	10,300 00
Prêts sur demande, garantis par titres valables	28,933 74
Billets à recevoir, règlement de primes	50,440 00
Propriété foncière No 3 rue Canadelas	1,620 43
Propriété foncière rue du Canal	40,000 00
Propriété foncière, Penacola, Etat de la Floride	2,500 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1 00
Warrants d'Etat	1,000 00
Loyers entre les mains d'agents	58 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	405 00
	5 00
	$347,790 87

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00
Primes non acquises (Orleans New York)	53,326 59
Dividendes non réclamés	288 75
Dû pour réassurances	595 45
Pertes ajustées et payées	6,890 43
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00
Réclamations repousées et en cour	5,365 26
	$333,436 48
Surplus	$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. ZUTES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.
Signé: M. ABRAMS,
H. LARGUSSINI,
GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier il a été
Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent (3 p.c.) sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
Signé JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal	H. Largussini,
Edw. J. Bebel,	Jos. Bayle,
Jules Andrews,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks.	Jules Tuyès.

13 jan—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.
SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie	$ 79,669 71
A ajouter: primes non acquises pour 1889	20,006 67
	$ 99,667 38
A déduire:	
Pertes payées moins recouvrements	$20,545 94
Réassurances	6,649 52
Primes remboursées	6,240 99
Commission et courtage	3,205 02
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24
	$ 52,506 71
Réservé pour pertes non réclamées	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,916 20
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour 1890	14,953 36
Au fonds de réserve	6,282 11
	$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,8 5 42
Propriété fonctionnant	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,8 5 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour pertes non ajustées pour 1890	19,915 20
Intérêt, dividende, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances Pompiers de la Nile-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT, sur demande.
I. N. MARKS, Président.
LUTH THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Bierhorst, A. H. Isaacson,
Peter Blaise, I. N. Marks,
E. Deery, A. H. Sieward,
H. Ellermann, Jacob Scheen,
Jno. Everett, J. H. Schlermann,
F. Kopp, Otto Thoman,
John Fitzpatrick, George Zetzmann.
C. Taylor Gauche,
25janv—4 dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés de valeur dans l'Est même, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Washington, Camp et Prytanée.

Un bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

Un propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane,

Un magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Joséphine.

Ancienne propriété dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procédant à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien No 466, bois de Hercule, Dauzat, Canal Tonti et Rocheblave, désignés par C. A. Hedin voyer, dans le plan dressé par lui, sous les Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin voyer, dans le plan dressé par lui, une grand chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Dauzat, sur cent pieds de profondeur entre pieds de profondeur et l'Avenue de la Louisiane, ayant le fond par une ligne droite parallèle à celle du Canal Tonti et Bayou de Jean Louis, ayant le fond par une ligne droite parallèle à celle du Canal Tonti et Rocheblave, désignés par C. A. Hedin voyer, dans le plan dressé par lui, une grand chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Dauzat, sur cent pieds de profondeur entre pieds de profondeur et l'Avenue de la Louisiane, ayant le fond par une ligne droite parallèle à celle du Canal Tonti et Bayou de Jean Louis, ayant le fond par une ligne droite parallèle à celle du Canal Tonti et Rocheblave, désignés par C. A. Hedin voyer, dans le plan dressé par lui, sous les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1, 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, sur huit cent, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et les terrains 3, 4, 5 se touchent et les terrains ci dessus mesurent chacun, trente un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 1, 2, 3, 4, 5 se touchent et mesurent chacun, trente un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et les terrains 1, 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, sur huit cent, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et les terrains 1, 2, 3, 4, 5,